

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT 59 – NORD

COMMUNE DE BLARINGHEM

Séance du 15 juin 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLARINGHEM**

Séance du 15 JUIN 2026 à 19 Heures 00

Nombre de conseillers

. En exercice : 19
. Présents : 18
. Pouvoirs : 01
. Votants : 19
. Absents : 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Régis DUQUÉNOY, Maire.**

Etaient présents :

Mmes VERRIELE M., DESMULIE N., DELSART DESMULIE C., MASSIET I., RAMBAUX A-S., DARQUE C., DELAHAYE M., ROUSSEY L., LECLERCQ S., Mrs DUQUÉNOY R., MORDACQ P-H., DEVAUX A., LOUVET B., GAYMAY H., FABRE P., COMYN L., DEVOS S., CREPIN T.

Ont donné pouvoir : MAERTEN G. à DEVAUX A.

Absents :

Secrétaire de séance : Isabelle MASSIET

Date de convocation :

09 juin 2026

QUESTION N° 2026-27

Objet : Avis sur enquête « Installation classée » régularisation d'élevage bovin et du plan d'épandage

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée

Que le conseil municipal est saisi d'une demande d'avis par les Préfectures du NORD et du PAS-DE-CALAIS concernant le dossier présenté par le GAEC INGLARD – sis rue de la Melde à CAMPAGNE-LEZ-WARDRECQUES (62120), en vue de régulariser son élevage bovin sur les communes de CAMPAGNE-LEZ-WARDRECQUES (62120) et de RENESCURE (59173).

Ce projet déposé par le GAEC INGLARD - sis rue de la Melde à CAMPAGNE-LEZ-WARDRECQUES (62120), est soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une consultation du public.

La période de consultation du dossier mis à la disposition du public se déroulera du 22 juin 2026 au 19 juillet 2026 inclus dans les mairies de CAMPAGNE-LEZ-WARDRECQUES (62120) et de RENESCURE (59173).

Les modalités de formulation des observations sont reprises dans l'arrêté inter préfectoral en date du 26 mai 2026 affiché en mairie.

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée

DÉCIDE

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Article 1 – d'émettre un avis favorable au dossier déposé par le GAEC INGLARD – sis rue de la Melde à CAMPAGNE-LEZ-WADRECQUES (62120).

Article 2 – de transmettre la présente décision et son annexe (éventuelle) au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité et consignation de l'avis.

Le Maire,
Régis DUQUÉNOY

La Secrétaire de séance,
Isabelle MASSIET

